033-213300692-20141014-141014-4-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

EXTRAPPOUREGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 4:

FINANCEMENT DES ECOLES
PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION
AVEC L'ETAT

SEANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 14 Octobre 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 29

Absent: 1

Excusés: 5

<u>Présents</u>: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration: Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC), Thierry VALLEIX, (à Didier BLADOU), Pascal APERCE (à Emmanuelle ANGELINI), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Monique SOULAT)

Absente: Gloria QUETGLAS

Secrétaire: Monique SOULAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2014

DOSSIER N° 4: FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

RAPPORTEUR: Dominique VINCENT

En application de la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 portant modification de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association, le Conseil Municipal a délibéré l'année dernière sur le montant des participations au financement des deux établissements de la commune.

Cette participation est déterminée à partir du coût moyen par élève, calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune. Ce coût est réactualisé chaque année à partir des données du compte administratif N-1.

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Pour notre commune, par référence au Compte Administratif 2013, le coût de scolarisation par enfants dans le secteur public s'élève à 1 167,37 €. Le montant global estimé de notre contribution s'élève à :

(* 266 : Nombre d'enfants Bouscatais scolarisés dans les établissements privés sous contrat d'association du Bouscat - année 2014/2015).

Lors de l'examen du Budget Primitif 2014, une somme prévisionnelle de 362 244,14 € avait été retenue :

- 150 817,57 € pour l'école Jeanne d'Arc
- 211 426,57 € pour l'école Sainte-Anne

soit une sur estimation de 51 723,72 €.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, **VU** la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. ALVAREZ)

Article 1: Approuve le nouveau montant de cette subvention, soit :

- Jeanne d'Arc :

1 167,37 € X 113 enfants =

131 912,81 €

- Sainte Anne :

1 167,37 € X 153 enfants =

178 607,61 €

TOTAL

310 520,42 €

Article 2: Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 14 Octobre 2014

LE MAIRE,

Patrick BOBET

,

Calcul du coût de référence d'un enfant du public (chiffres extraits du Compte Administratif 2013)

	Nombre enfants 2014/2015
Nombre d'enfants du public 2014/2015	
Elémentaires : 980	1622
Maternelles: 642	

Pour information:

Nombre d'enfants des écoles privées du Bouscat pour l'année scolaire 2014/2015

Sainte Anne: 385 dont 153 Bouscatais,Jeanne d'arc: 193 dont 113 Bouscatais,

soit un total de 578 dont 266 demeurant au Bouscat

Calcul du coût de référence	Euros
Total de la fonction 2 au Compte Administratif 2013	3 998 665,68 €
à déduire : subvention versée en 2013 aux deux écoles privées (sur une année civile)	321 665,18 €
Total de la fonction 2 (hors subventions à la Caisse des Écoles et aux deux écoles privées du Bouscat)	3 677 000,50€
à déduire : restauration municipale et transports scolaires	1 250 455,97 €
masse salariale restauration et transport scolaire	533 065,21 €
Total à déduire	1 783 521,18 €
coût de référence «Enfants des écoles publiques»	1 893 479,32 €
Soit coût de référence/élève (coût de référence divisé par élèves des écoles publiques)	1 167,37 €
Pour information, estimation du total de la subvention qui sera versée aux deux écoles privées du Bouscat	310 520,42 €

